



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
31 octobre 2022

Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023

13 et 14 février 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2022, du 13 et 14 septembre 2022¹

I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire ([UNW/2022/L.4](#)), et approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue du 21 au 22 juin 2022 ([UNW/2022/5](#)). Le Conseil a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2023 ([UNW/2022/CRP.5](#)) ainsi que l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2023 ([UNW/2022/CRP.6](#)), prévue les 13 et 14 février 2023.

2. Le Conseil d'administration a adopté la Décision 2022/7 – « Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes (2018-2021) », ainsi que la Décision 2022/8 – « Examen de l'indépendance des services indépendants d'évaluation et d'audit d'ONU-Femmes (SIEA) 2022 », jointes en annexe au présent rapport.

II. Élection du Bureau

3. Lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, qui s'est tenue les 13 et 14 septembre 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, Muhammad Abdul Muhith, Représentant permanent du Bangladesh auprès des Nations Unies, a été élu Président du Conseil d'administration (représentant le groupe Asie-Pacifique) pour le reste de l'année 2022, après que la précédente Présidente et Représentante permanente du Bangladesh, Rabab Fatima, a été nommée au poste de Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

¹ Remarque : le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.



III. Déclarations liminaires

4. Le nouveau Président élu du Conseil d'administration a ouvert la session en saluant le travail extraordinaire réalisé par sa prédécesseure tout au long de son mandat, et s'est engagé à poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance du Conseil d'administration, en renforçant l'efficacité de sa fonction de supervision. Il a félicité la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive pour son année de service ainsi que pour l'excellent leadership dont elle a fait preuve en cette période troublée. Le Président a attiré l'attention sur les conséquences des guerres et des violents conflits en cours, et notamment sur la hausse de l'insécurité alimentaire, qui participent à exacerber les souffrances des femmes et des filles. Il a en effet fait remarquer que près d'une femme sur deux se trouvait aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave ; un écart qui continue à se creuser. Le Président a ainsi rappelé que les cibles fixées pour le cinquième objectif de développement durable étaient encore loin d'être atteintes. Soulignant qu'au rythme actuel, 286 ans seraient nécessaires pour parvenir à l'égalité des genres, il a insisté sur l'importance de faire preuve de solidarité à l'échelle mondiale et d'intensifier les actions en vue de contrecarrer cette prévision. En ce sens, et dans l'objectif d'éliminer les obstacles les plus persistants à l'égalité des genres, le Président a identifié trois axes de travail prioritaires pour ONU-Femmes : 1) mettre l'accent, aux niveaux mondial, régional et national, sur la mise en œuvre des programmes pour les femmes, la paix et la sécurité ; 2) privilégier une action climatique sensible au genre en s'appuyant sur les conclusions convenues lors de la 66^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) ; et 3) redynamiser l'action pour l'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde.

5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié la Présidente sortante, avant de souhaiter la bienvenue au Président nouvellement élu et de féliciter les membres du Bureau pour leur engagement significatif tout au long de l'année. La Directrice exécutive de l'Entité a également réaffirmé le rôle du Conseil d'administration en tant que partenaire privilégié d'ONU-Femmes, qualifiant la coopération et les conseils de ses membres d'indispensables à l'avancement des programmes pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

6. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a constaté que les problématiques actuelles, telles que la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits, ont contribué à accroître la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence, tout en sapant leurs perspectives économiques. Elle a toutefois souligné le travail ininterrompu d'ONU-Femmes sur ces sujets, en coordination étroite avec les autres partenaires et organismes des Nations Unies. Faisant part des observations recueillies lors de ses récentes missions en Colombie et aux Émirats arabes unis, elle a également insisté sur le caractère essentiel du mandat d'ONU-Femmes et sur l'importance de ses accomplissements, pour tous et partout dans le monde.

7. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive est revenue sur sa première année de fonction, correspondant à la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes, et en a profité pour rappeler la nature des trois priorités stratégiques de l'Entité sur cette période. Elle a détaillé les contributions essentielles d'ONU-Femmes dans les situations de crise du monde

entier, notamment à travers l'intensification de la prestation de services destinés aux femmes, tout en proposant, dans le cadre d'actions ciblées, une expertise bienvenue sur les questions de genre. Elle a exhorté les États membres à suivre l'exemple d'ONU-Femmes, en requérant que les interventions collectives face aux situations de crise prennent en compte les besoins de protection et d'autonomisation des femmes et des filles. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a décrit la façon dont l'Entité a consolidé son engagement auprès des États membres au cours des dernières années, non seulement dans le cadre de son travail normatif, mais également à travers le renforcement de son plaidoyer et de ses capacités à soutenir l'élaboration de solutions sur le plan politique. Elle a mis en lumière la faculté d'ONU-Femmes à rassembler et soutenir des groupes d'acteurs en vue de parvenir, en matière d'égalité des genres, à un résultat collectif surpassant la somme des attentes individuelles. Des compétences que l'Entité, loin de se limiter à la sphère intergouvernementale, met également au service de partenaires tels que la société civile, les institutions financières internationales, ou encore la campagne Génération Égalité. La Directrice exécutive a en effet fait savoir que Génération Égalité demeure une priorité pour ONU-Femmes, et a annoncé que l'Entité comptait, à l'avenir, concentrer ses efforts sur les questions de responsabilité. En ce qui concerne l'action d'ONU-Femmes auprès du secteur privé, elle a spécifié que l'initiative Unstereotype Alliance (L'Alliance contre les stéréotypes, pour laquelle l'Entité assure le rôle de Secrétariat) se chargerait de fédérer les principaux acteurs de l'industrie du marketing et de la communication afin de déconstruire les stéréotypes de genre et autres stéréotypes néfastes dans le cadre des produits publicitaires. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a également révélé qu'ONU-Femmes avait entamé un dialogue avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, dans l'objectif d'élaborer une proposition conjointe sur les capacités en matière d'égalité des genres dans les pays et les équipes de pays des Nations Unies où l'Entité n'est pas présente. Elle a en outre annoncé qu'ONU-Femmes organiserait une réunion d'information informelle conjointe sur ce partenariat aux alentours de la première session ordinaire de 2023.

8. Après avoir rappelé quelle était la troisième priorité, à savoir s'assurer qu'ONU-Femmes est une organisation adaptée à sa finalité, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a confirmé que l'Entité jouissait d'une bonne santé financière, en faisant toutefois remarquer que des ressources supplémentaires restaient toujours bienvenues pour mener davantage d'actions. Elle a insisté sur l'importance d'accroître les financements pluriannuels et d'instaurer un ratio 50/50 entre les ressources de base et les autres ressources, ajoutant que des financements prévisibles permettraient d'accroître l'efficacité et l'efficience d'ONU-Femmes. Elle a fait observer que malgré les risques exogènes majeurs ayant menacé les revenus d'ONU-Femmes ces dernières années, les donateurs ont eu tendance à revoir leurs contributions à la hausse plutôt qu'à la baisse. Elle leur a donc exprimé sa gratitude et sa reconnaissance. Elle a révélé que, sans l'incidence négative des taux de change, l'Entité aurait connu une nouvelle année record, tant en ce qui concerne les ressources de base que les autres ressources. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a souligné qu'en plus de veiller à accroître sa solidité financière, ONU-Femmes chercherait à s'améliorer sur le plan institutionnel pour devenir un modèle d'excellence opérationnelle. Elle a ajouté que les SIEA d'ONU-Femmes réalisaient actuellement un audit interne des processus budgétaires de l'Entité, qui sera accéléré afin que ses conclusions puissent être étudiées en temps voulu. La Directrice exécutive de l'Entité a également indiqué que l'examen

financier commissionné lors de sa prise de fonctions avait confirmé la solide situation financière d'ONU-Femmes, corroborant ainsi les 11 années d'audits continus ayant donné lieu à des opinions sans réserve. Elle a toutefois fait remarquer que bien que l'examen financier ait mis en lumière un solde de trésorerie élevé, des axes d'amélioration avaient été identifiés, notamment en ce qui concerne le ratio ressources de base/autres ressources, lequel serait loin d'être idéal. En ce sens, elle a demandé que le solde de trésorerie soit réduit en faveur d'investissements accrus pour le renforcement des capacités sur le terrain et des capacités institutionnelles.

9. S'agissant de la supervision, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a fait savoir que l'évaluation des SIEA avait permis de confirmer l'indépendance opérationnelle et fonctionnelle des fonctions d'audit interne et d'enquête d'ONU-Femmes. Elle aurait en outre invité son équipe à soumettre des propositions visant à s'assurer que les SIEA disposent de ressources suffisantes et durables pour remplir leur mission d'appui aux enquêtes, mener à bien leur travail de lutte contre la fraude et garantir l'intégrité de l'Entité. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes, conformément à la décision récente de l'Entité d'accroître les investissements en faveur des activités sur le terrain, a révélé avoir exigé qu'au moins deux tiers des ressources provenant des soldes non dépensés soient attribués au renforcement des capacités sur le terrain. En ce qui concerne la transparence, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a annoncé le lancement prochain du nouveau Transparency Portal. Elle a précisé qu'ONU-Femmes s'engageait à respecter le principe de transparence et d'ouverture dans le cadre de ses relations avec la société civile, laquelle constitue un partenaire majeur de l'Entité dans tous ses domaines d'action. Elle a également affirmé qu'elle continuerait à explorer toute piste susceptible d'aider ONU-Femmes à améliorer son efficacité et son efficience.

10. En conclusion, la Directrice exécutive de l'Entité a rappelé la nécessité, pour ONU-Femmes, de rester en adéquation avec le monde dans lequel les femmes et les filles évoluent, de privilégier la mobilisation des partenaires et la collaboration avec ces derniers pour obtenir des résultats, ainsi que d'employer ses ressources limitées de manière à en tirer le meilleur profit possible. Elle a en effet argué que l'Entité avait la capacité de faire bien plus qu'elle ne le fait aujourd'hui : la capacité de répondre de manière plus complète aux besoins urgents dans les situations de crise ; la capacité de soutenir plus activement les États membres et les autres acteurs clés afin d'augmenter l'impact de leurs efforts en matière d'égalité des genres ; et enfin, la capacité d'accroître sa solidité, son efficacité et son efficience en tant qu'organisation, de manière à atteindre davantage de résultats avec les ressources qui lui sont confiées.

IV. Dialogue structuré sur le financement

11. La Directrice exécutive adjointe, Anita Bhatia, a présenté le point de l'ordre du jour relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes. Dans ses observations liminaires, elle a souligné la belle performance de l'Entité, qui fait état de recettes en nette croissance, avec des chiffres records tant au niveau des ressources ordinaires que des autres ressources. Elle a fait remarquer que, malgré le respect des orientations formulées dans le cadre du Pacte de financement, ONU-Femmes n'était pas parvenue à concrétiser les

ambitions énoncées dans le document, à savoir ; instaurer un ratio 50/50 entre ressources ordinaires et autres ressources. La Directrice exécutive adjointe a toutefois réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes envers la réalisation de cet objectif. Elle a également précisé que, bien que l'Entité ait réussi à combler le déficit de financement au niveau des autres ressources, les ressources ordinaires continuaient, pour leur part, à enregistrer un déficit de près de 20 pour cent, déséquilibrant davantage le ratio entre ressources ordinaires et autres ressources. En effet, les ressources ordinaires ne représenteraient plus que 30 pour cent des ressources, contre 44 pour cent durant la période couverte par le dernier plan stratégique. La Directrice exécutive adjointe a ainsi rappelé l'importance desdites ressources ordinaires pour permettre à ONU-Femmes non seulement de mener à bien son mandat spécifique, mais également de conduire le travail de normalisation et de coordination qu'il implique. Elle a ensuite exposé deux tendances de financement. La première se traduirait par une hausse des affectations souples lorsque l'allocation de ressources ordinaires n'est pas envisageable, notamment à travers le financement direct des notes stratégiques d'ONU-Femmes à l'échelle nationale, ce qui permettrait d'accentuer l'attention accordée aux capacités sur le terrain, tel que préconisé par la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive. La seconde consisterait à augmenter la part du budget opérationnel issue de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et sécurisée par le biais d'un fonds commun. Elle a cependant signalé que seuls 2,03 pour cent des dépenses du système des Nations Unies pour le développement étaient attribuées à l'action en faveur de l'égalité des genres, et que seuls 2,6 pour cent du personnel des Nations Unies travaillaient sur les problématiques liées au genre. Enfin, elle a remercié les États membres pour les efforts déployés en soutien à ONU-Femmes et à son mandat pour l'égalité des genres, et a indiqué que l'Entité continuerait, en parallèle, à diversifier sa base de financement. La Directrice exécutive adjointe a conclu son intervention en évoquant la bonne santé financière d'ONU-Femmes. Elle a exprimé sa confiance en ce qui concerne l'atteinte des objectifs budgétaires, mais a réaffirmé son ambition de parvenir à un ratio entre ressources ordinaires et autres ressources plus équilibré. Elle a en outre averti que, bien que l'Entité soit en passe de surpasser le niveau de ressources ordinaires de 2021 en termes de devises locales, les taux de change défavorables risqueront d'entraîner une baisse dans les chiffres en dollars. Expliquant qu'il s'agissait-là de facteurs exogènes, sur lesquels ONU-Femmes n'exerçait aucun contrôle, elle a tout de même spécifié que l'Entité poursuivrait ses efforts dans l'espoir de mobiliser des ressources supplémentaires.

12. Après que la parole a été donnée aux délégations, les États membres ont félicité le nouveau Président pour son élection et remercié sa prédécesseure pour le travail accompli. Les intervenants ont exprimé leur satisfaction quant au rapport présenté par la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et ont salué le leadership dont elle a fait preuve au cours de l'année précédente, y compris en réformant l'Entité et en s'assurant qu'elle soit bien adaptée à sa finalité.

13. Évoquant le contexte mondial, les États membres ont confirmé que les conséquences cumulées des problématiques actuelles, en particulier la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits, ont affecté de manière disproportionnée la vie et le bien-être des femmes et des filles partout dans le monde. Afin d'inverser ces tendances, les délégations ont souligné la nécessité de déployer les formidables efforts qui s'imposent en vue de répondre aux besoins des femmes et des filles du monde entier, notamment en continuant à promouvoir des mesures sensibles au genre, qui placent les droits des femmes et des filles au cœur

des préoccupations. Les intervenants en ont profité pour louer la riposte d'ONU-Femmes face aux situations de crise, notamment en Ukraine et en Afghanistan.

14. Revenant sur le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement, les États membres ont mis en avant l'importance des ressources ordinaires et autres ressources, qui permettent des interventions rapides et flexibles en période de crises aiguës et complexes. De même, les délégations ont rappelé la nécessité de disposer de ressources flexibles et prévisibles adaptées, y compris à travers un financement pluriannuel, afin de soutenir l'efficacité globale du système des Nations Unies pour le développement. Les intervenants ont indiqué partager les inquiétudes de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive en ce qui concerne le ratio entre ressources ordinaires et autres ressources, et ont encouragé ONU-Femmes à élargir sa base de donateurs en mobilisant de nouveaux partenaires, tels que le secteur privé, les institutions financières internationales, ainsi que des partenaires gouvernementaux autres que le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans une déclaration conjointe, ils ont fait part de leur contentement face à l'augmentation des financements reçus par le biais des fonds communs interinstitutions des Nations Unies. Ils se sont cependant interrogés sur les causes de cette hausse et ont cherché à déterminer, auprès d'ONU-Femmes, si ce niveau de financement pourrait se maintenir au cours des prochaines années. Les États membres se sont également montrés satisfaits des efforts entrepris par ONU-Femmes en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et l'UNICEF en vue d'améliorer le dialogue structuré sur le financement, notamment à travers l'élaboration de rapports conjoints et l'implication de leurs Conseils d'administration respectifs.

15. Concernant la supervision, les États membres ont insisté sur l'importance, pour garantir l'efficacité du système des Nations Unies, de disposer de fonctions de gestion des risques, d'audit et de supervision performantes. Ils ont donc demandé à l'ensemble des parties concernées de veiller au renforcement et à l'amélioration continus de ces activités. Par ailleurs, le lancement imminent du Transparency Portal, ainsi que l'examen financier commissionné par la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive ont été accueillis favorablement par plusieurs intervenants, qui ont salué la transparence de M^{me} Sima Sami Bahous quant aux résultats de l'examen. Les États membres, de leur côté, se sont déclarés impatients de découvrir le détail des plans élaborés par ONU-Femmes afin de réduire son excédent. Les délégations ont également souhaité que le Conseil d'administration soit tenu plus régulièrement informé par les SIEA, y compris au moyen de réunions.

16. Parallèlement à cela, plusieurs États membres, évoquant le prochain Sommet sur la transformation de l'éducation, ont exhorté ONU-Femmes à poursuivre son plaidoyer en vue de promouvoir l'adoption d'approches éducatives transformatives en matière d'égalité des genres. Une délégation a cependant fait remarquer qu'il serait préférable qu'ONU-Femmes limite sa collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies strictement aux mandats qui lui ont été conférés. Elle a également signalé que l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'égalité des genres, ainsi que la budgétisation tenant compte des questions de genre, relevaient de la compétence des gouvernements concernés. Une autre délégation s'est quant à elle félicitée de la communication accrue entre ONU-Femmes et les pays concernés par les différents programmes, qui permet de mieux appréhender la réalité propre à chaque État.

17. En réponse aux déclarations et commentaires des délégations, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a, une nouvelle fois, rappelé le travail réalisé

par l'Entité en vue d'élargir et de diversifier sa base de ressources ainsi que de renforcer son triple mandat. Au sujet de l'examen financier, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a promis d'organiser une réunion peu après l'Assemblée générale des Nations Unies, de sorte à pouvoir discuter plus en détail des résultats de l'examen et établir des plans en conséquence. La Directrice exécutive adjointe Anita Bhatia a ensuite répondu à plusieurs questions, notamment en ce qui concerne la hausse de la part de financements issus de fonds communs. La Directrice exécutive adjointe Åsa Regnér est revenue sur les interventions d'ONU-Femmes face aux situations de crise et la manière dont il était possible de les améliorer. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a, pour sa part, détaillé plus avant la stratégie adoptée par l'Entité pour diversifier sa base de donateurs. Enfin, faisant suite à la question d'une des délégations, la Directrice de la Division des programmes, des politiques et des affaires intergouvernementales a communiqué des informations sur le travail effectué par ONU-Femmes en matière d'autonomisation économique.

V. Questions relatives aux programmes et aux politiques

18. Dans ses observations liminaires, Åsa Regnér, la Directrice exécutive adjointe, a décrit la complexité du contexte sur le continent africain, qui connaît tour à tour avancées et régressions, avec, d'un côté, la montée de puissants mouvements de femmes et, de l'autre, l'installation de crises humanitaires prolongées. Elle a précisé que selon l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes 2021, au rythme actuel, 135 ans seraient encore nécessaires pour parvenir à combler l'écart entre les genres sur le territoire. Elle a ajouté que bien que, depuis la pandémie, certains pays africains aient enregistré une croissance prometteuse de leur PIB, principalement due à l'augmentation des prix du pétrole, et aient ainsi pu contrer certaines des répercussions négatives de la crise de COVID-19, ces progrès se sont révélés de courte durée et très inégalement répartis. En effet, la grave sécheresse touchant la Corne de l'Afrique, l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que de la guerre en Ukraine, ont particulièrement impacté le secteur non structuré, où les femmes sont majoritaires. La Directrice exécutive adjointe a ainsi indiqué que 22 pays d'Afrique étaient actuellement catégorisés comme fragiles ou touchés par un conflit ; les femmes et les filles, qui représentent aujourd'hui 70 pour cent de la population totale de réfugiés en Afrique, se trouvant donc exposées à toutes sortes de dangers. Elle a également souligné que l'instabilité politique du continent africain avait contribué à instaurer un environnement défavorable au leadership des femmes ainsi qu'à leur participation aux activités de gouvernance et aux processus de paix. La Directrice exécutive adjointe a expliqué que, pour faire face à certaines de ces crises humanitaires, ONU-Femmes travaillait à renforcer la capacité des équipes de pays chargées de l'action humanitaire à répondre aux besoins des populations de manière éclairée et tenant compte des questions de genre. Dans d'autres contextes, l'Entité, en soutenant les gouvernements dans l'élaboration de leurs plans d'intervention, s'attache à fournir aux États l'assistance technique nécessaire pour combler au mieux les besoins des femmes et des filles. Elle a ensuite détaillé plus avant les objectifs et les priorités d'ONU-Femmes en Afrique, parmi lesquelles l'adoption d'une approche de responsabilité sectorielle pour l'élaboration de programmes transfrontières et multipays. La Directrice exécutive adjointe s'est également engagée à poursuivre le renforcement du partenariat entre ONU-Femmes et l'Union africaine ; à continuer à soutenir les mouvements de femmes pour promouvoir la participation, le leadership

et la prise en considération des femmes dans les interventions humanitaires ; et à s'attaquer aux nouveaux défis du continent que constituent les changements climatiques, l'accès numérique, le travail domestique non rémunéré, la cybersécurité et les crises humanitaires. Enfin, la Directrice exécutive adjointe a annoncé qu'ONU-Femmes avait choisi d'étendre ses partenariats aux organes économiques régionaux, dans l'objectif de favoriser, dans les sous-régions, l'adoption de normes et politiques favorables à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi que de soutenir les pays dans le développement et la mise en œuvre de plans d'action nationaux conformes à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

19. Dans un exposé conjoint, le Directeur régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ainsi que la Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont présenté le contexte régional et décrit les activités opérationnelles de l'Entité sur le terrain. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a notamment attiré l'attention sur trois problématiques majeures dans sa région, à savoir l'extrémisme violent, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire, avant d'insister sur la nécessité de travailler de manière intégrée pour répondre à ces enjeux à l'échelle régionale. Elle a également mis en lumière plusieurs activités menées par ONU-Femmes en vue de favoriser une agriculture résiliente aux changements climatiques, de promouvoir la paix et la sécurité, ainsi que de lutter contre la violence à l'égard des femmes. De son côté, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, après avoir détaillé les efforts et accomplissements d'ONU-Femmes au sein de sa région, a commenté certaines des activités conduites par l'Entité en vue de réformer les législations électorales, élaborer des cadres politiques et juridiques favorables à l'égalité des genres, combattre la violence à l'égard des femmes, et proposer des interventions humanitaires tenant compte des questions de genre. En conclusion, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a demandé au Conseil d'administration de soutenir la Directrice exécutive dans sa volonté d'intensifier la présence d'ONU-Femmes sur le terrain, ainsi que d'accompagner ONU-Femmes dans la mobilisation de ressources ou la mise en œuvre de sa stratégie pour l'Afrique, afin de permettre la réalisation des objectifs interrégionaux. Il a rappelé l'importance, en ce qui concerne le développement international, de pouvoir disposer de ressources flexibles et prévisibles, et a donc exhorté le Conseil d'administration à promouvoir, auprès des donateurs, le versement de contributions pour les activités sur le terrain au titre des ressources de base. Enfin, le Directeur régional a fait part de son ambition d'accroître les autres ressources d'ONU-Femmes, dans l'intention de faciliter la création de postes de non-résidents.

20. Après l'ouverture des débats, un État membre, félicitant ONU-Femmes pour son excellent travail dans la région, s'est interrogé sur la possibilité d'étendre les projets de modélisation statistique et d'accessibilité des données à d'autres pays africains. L'intervenant a, en effet, qualifié ces projets d'extrêmement encourageants, puisqu'ils permettent de créer des approches fondées sur des données probantes, notamment dans le cadre de l'élaboration de politiques favorables à l'adoption, par les organisations gouvernementales et communautaires, de stratégies empiriques d'aide aux femmes. La délégation a souligné l'importance des rapports aux donateurs, et a demandé si ceux-ci seraient rendus disponibles aux membres du Conseil d'administration ou aux pays dans lesquels les projets sont mis en œuvre. Une autre délégation, bien qu'ayant salué les activités mises en œuvre par ONU-Femmes dans la région de l'Afrique de l'Ouest et centrale, s'est déclarée déçue du

contenu de la présentation conjointe et de la note d'information, dans lesquelles les différents enjeux sociaux et économiques n'ont été que survolés. Elle a plus particulièrement encouragé l'Entité à mettre davantage l'accent, dans ses programmes, sur l'émancipation économique des femmes. En outre, si la délégation s'est montrée satisfaite du complément d'information concernant la riposte régionale d'ONU-Femmes à la crise alimentaire, les actions de l'Entité en faveur de l'accès des femmes à une éducation de qualité et à des emplois décents, ainsi que ses activités de lutte contre la féminisation croissante de la pauvreté et les disparités numériques liées au genre, l'intervenant a toutefois sollicité davantage de précisions sur le rôle renforcé des coordonnateurs résidents, ainsi que sur les modalités de collaboration, au niveau national, avec les autres entités du système des Nations Unies. Parallèlement à cela, la délégation a expliqué que, malgré son choix de ne pas soutenir le Forum Génération Égalité, elle souhaitait savoir comment ONU-Femmes comptait mettre en œuvre cette initiative dans le pays. Un troisième État membre a remercié ONU-Femmes pour les efforts entrepris, notamment l'harmonisation des indicateurs relatifs à l'égalité des genres régionaux et sous-régionaux, en vue de faciliter la comparaison statistique au niveau régional. L'intervenant s'est également interrogé sur la manière dont ONU-Femmes entendait s'assurer que ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays se conforment aux nouvelles orientations du plan stratégique, en particulier en ce qui concerne l'application de l'approche fondée sur les droits humains et du principe consistant à ne laisser personne de côté. Le plan stratégique s'inscrit, en effet, dans une démarche intersectionnelle, centrée sur l'évolution des normes sociales et la participation des hommes et des garçons, impliquant par-là un important travail de partenariat avec les organisations de défense des droits des femmes. Enfin, un quatrième État membre a annoncé se consacrer actuellement, avec ses partenaires africains, à l'élaboration d'une stratégie de coopération pour le développement, et a ainsi indiqué souhaiter approfondir ses échanges avec ONU-Femmes, afin d'identifier des manières d'améliorer sa coopération avec l'Entité, en Afrique et sur le terrain.

21. En réponse aux commentaires et questions des délégations, la Directrice exécutive adjointe a précisé qu'ONU-Femmes publierait prochainement une note de synthèse explorant les conséquences de la crise en Ukraine sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'accès à l'énergie, au niveau mondial et en fonction du genre. Elle a réitéré ses remerciements aux États membres pour le soutien apporté à ONU-Femmes dans le cadre de son travail en matière de données et de statistiques, et en particulier à l'Afrique du Sud pour avoir dirigé les travaux sur la Commission de la condition de la femme (CSW). La Directrice exécutive adjointe a par ailleurs annoncé que la prochaine CSW serait axée sur les thèmes de l'innovation et du changement technologique. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale est, pour sa part, revenue plus en détail sur plusieurs programmes d'ONU-Femmes dans la région, notamment sur le projet Women Count et les programmes de discrimination positive en faveur des femmes. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et Afrique australe a également apporté des éclaircissements supplémentaires sur le projet Women Count. Il a ensuite expliqué comment le nouveau système de coordonnateurs résidents avait participé à accroître la redevabilité en matière de questions de genre, avant de décrire la manière dont la région avait tâché de mettre en œuvre le nouveau plan stratégique.

VI. Examen des services indépendants d'évaluation et d'audit

22. La Directrice des SIEA a présenté l'examen de l'indépendance des fonctions d'audit interne et d'enquête d'ONU-Femmes. Dans sa présentation, elle a souligné la nécessité de disposer de services de supervision indépendants, non seulement pour susciter et conserver la confiance des différents acteurs, mais également pour s'assurer que l'organisation soit gérée d'une manière adaptée à ses objectifs et que les ressources soient protégées et utilisées de manière appropriée, efficace et efficiente. Après avoir exposé les huit principes d'indépendance définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant servi de cadre à l'examen, la Directrice a fait savoir que ce dernier avait permis de confirmer l'indépendance opérationnelle et fonctionnelle des fonctions d'audit interne et d'enquête d'ONU-Femmes. Elle a ensuite rapporté deux suggestions pour renforcer cette indépendance, à savoir : 1) mettre à jour, dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière, les dispositions portant sur l'audit interne ; et 2) veiller à ce que les SIEA jouissent de ressources financières durables. La Directrice a indiqué que le Conseil d'administration serait désormais plus à même de reconnaître et d'utiliser les résultats publiés par les SIEA afin de guider ONU-Femmes dans la mise en œuvre efficace et efficiente de son mandat. Pour conclure son discours, elle a remercié la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive pour le soutien et le respect dont elle a fait preuve envers les SIEA, et s'est félicitée de l'intérêt renouvelé du Conseil d'administration envers le rôle essentiel des services d'audit, d'enquête et d'évaluation internes, ainsi que d'autres services de supervision.

23. Présentant la réponse de l'administration, la Secrétaire générale/Directrice exécutive s'est une nouvelle fois engagée à préserver l'indépendance des services de supervision afin de garantir la fiabilité et le bon fonctionnement de l'Entité. Elle s'est montrée satisfaite des conclusions du rapport attestant de l'indépendance fonctionnelle et opérationnelle des SIEA et a approuvé les recommandations formulées dans le cadre de l'examen.

24. À l'ouverture des débats, quatre délégations ont émis des déclarations. Un État membre, se réjouissant des conclusions positives de l'examen, a remercié les SIEA pour le rapport détaillé qui leur a été soumis. La délégation a accueilli favorablement la promesse d'un dialogue avec le Service d'audit interne (SAI) et a souhaité savoir si un examen externe des services d'audit d'ONU-Femmes avait été planifié. Un autre État membre a également exprimé sa satisfaction d'être amené à collaborer, tant de manière formelle qu'informelle, avec les SIEA et leurs homologues. Il s'est déclaré prêt à contribuer au financement des fonctions d'audit et d'enquête, ainsi qu'à investir pour l'adoption de mesures supplémentaires d'atténuation des risques. Il a encouragé les organismes à intégrer pleinement les besoins de financement des activités de supervision dans la budgétisation de leurs projets, de sorte à s'assurer que ces derniers ne soient pas mis en œuvre au détriment des capacités et de la crédibilité de l'organisme. La délégation a, en ce sens, annoncé qu'elle participerait au financement de base pluriannuel. Elle s'est, en outre, adressée aux autres donateurs, arguant que la communauté mondiale ne pouvait décemment s'attendre à des interventions robustes et rapides de lutte contre les atteintes sexuelles et les malversations financières sans que les ressources appropriées ne soient débloquées. S'exprimant au nom de 29 pays, une troisième délégation a souligné qu'il n'avait jamais été aussi primordial qu'en cette période de veiller à ce que les fonctions de gouvernance et de supervision du système des Nations Unies soient solides, transparentes, efficaces et basées sur de bonnes pratiques internationales éprouvées. Les États membres se sont engagés à consolider les échanges entre le Conseil d'administration et ONU-Femmes sur la question de la

supervision, et ont félicité la direction de l'Entité pour faciliter la mise en place de canaux de communication directe entre le SAI et le Conseil d'administration. Dans leur déclaration conjointe, ils ont remercié ONU-Femmes pour l'application rapide de la décision d'autoévaluation du SAI prise lors de la session annuelle du Conseil d'administration. Ils ont également salué l'esprit d'initiative et de leadership dont a fait preuve la Directrice exécutive en sollicitant la création d'une fonction déontologique interne, et ont exprimé leur satisfaction quant aux informations communiquées sur le sujet. Enfin, la délégation a exhorté ONU-Femmes et le Conseil d'administration à instaurer un canal de communication indépendant entre ce dernier et les organismes et parties prenantes clés en matière de supervision, afin de suppléer son engagement en matière de gestion et de s'assurer que le calendrier annuel prévoit bien des temps d'échanges constructifs, adéquats et réguliers sur les questions liées à la supervision. Une quatrième délégation a, elle aussi, accueilli favorablement la décision d'autoévaluation par les SIEA et a encouragé ONU-Femmes à poursuivre ses efforts de renforcement institutionnel, en veillant à tenir compte des besoins urgents en matière d'efficacité et de cohérence, mais également des exigences afférentes à la répartition équilibrée des ressources entre les différents domaines de travail et à l'élaboration d'activités opérationnelles axées sur les résultats. La délégation a insisté sur l'importance de communiquer les conclusions positives de l'autoévaluation aux différentes parties prenantes nationales, afin de dissiper les idées fausses et les malentendus discréditant ONU-Femmes et les autres entités du système des Nations Unies pour le développement.

25. En réponse aux discours des délégations, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a renouvelé son engagement à renforcer la gestion de l'Entité, ainsi qu'à améliorer sa transparence et sa gouvernance. Elle a également révélé qu'ONU-Femmes investissait actuellement dans le renforcement de la gestion institutionnelle au niveau du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. La Directrice exécutive de l'Entité a ajouté qu'ONU-Femmes continuerait à tenir le Conseil d'administration régulièrement informé de l'avancée de ces projets, ainsi que de la création de la fonction déontologique. La Directrice des SIEA a remercié les délégations pour leurs interventions et a confirmé que le service d'audit interne ferait l'objet d'un examen externe courant 2022. Elle a ensuite formulé un certain nombre de suggestions sur la manière dont le Conseil d'administration pourrait davantage mettre à profit le travail mené par les services de supervision interne, notamment en veillant à transmettre les données probantes et les recommandations soumises par les SIEA à la hiérarchie afin que celle-ci puisse orienter les ressources et l'énergie de l'organisation vers les domaines qui nécessitent d'être développés ou renforcés.

VII. Clôture

26. À la suite de l'adoption du plan de travail annuel pour 2023 ([UNW/2022/CRP.5](#)), la délégation du Cameroun a pris la parole. Se référant à la Décision 2020/9, qui visait à réduire la charge de travail lors de la deuxième session ordinaire, elle a demandé à ce que l'ordre du jour de la session soit de nouveau allégé, étant donné sa proximité avec la Semaine de haut niveau. En réponse à cette demande, le Secrétaire du Conseil d'administration a assuré les délégations que le Secrétariat, en consultation avec le Bureau, tâcherait, dans la mesure du possible, de limiter la durée de la deuxième session ordinaire de l'an prochain à une journée, afin de soulager les délégations avant l'Assemblée générale des Nations Unies,

conformément aux méthodes de travail définies par le Conseil d'administration en 2020.

27. Dans sa déclaration finale, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a félicité l'ensemble des délégations pour cette session fructueuse et a remercié le Président et les Vice-Président(e)s, qui l'ont dirigée avec succès. Elle a également adressé ses remerciements aux Vice-Président(e)s du Conseil d'administration, représentant l'Argentine, l'Islande, la Sierra Leone et l'Ukraine, pour avoir facilité les prises de décisions du Conseil d'administration en 2022. Revenant sur le tableau dressé en Afrique subsaharienne, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a de nouveau exprimé sa volonté de maintenir l'Afrique au rang des régions prioritaires pour ONU-Femmes. Elle a en effet expliqué que la région, en plus d'être confrontée à plusieurs des grandes problématiques ciblées par ONU-Femmes dans le cadre de son mandat, était également le territoire ayant enregistré les accomplissements les plus impressionnants en matière d'égalité ; des succès qu'il convient de reconnaître, de consolider, et de diffuser. Elle a annoncé que sa prochaine mission concernerait la République-Unie de Tanzanie. La Directrice exécutive de l'Entité s'est en outre engagée à poursuivre les investissements en faveur du Réseau de leadership des femmes africaines et d'autres partenaires.

28. Concernant le Dialogue structuré sur le financement, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive s'est réjouie que les États membres aient reconnu les progrès réalisés par ONU-Femmes dans le domaine de la mobilisation des ressources et relevé les efforts déployés par l'Entité en vue de respecter les exigences échéant aux Nations Unies en vertu du Pacte de financement. Elle a remercié les États membres de lui avoir fait part de leurs inquiétudes concernant le déséquilibre croissant entre ressources de base et autres ressources. Elle a ensuite adressé ses remerciements aux délégations pour avoir fait judicieusement remarquer que le mandat d'ONU-Femmes requérait un ratio entre ressources de base et autres ressources plus élevé que d'autres organismes du système des Nations Unies. La Directrice d'ONU-Femmes a pris note des demandes autour de la diversification de la base de ressources de l'Entité et a promis d'intensifier ses efforts en ce sens. Elle a toutefois signalé que la diversification à elle seule ne constituait pas une solution suffisante pour répondre aux problèmes de financement de l'Entité. Elle a exprimé sa gratitude aux donateurs pour les contributions versées jusqu'à ce jour, et leur a demandé de bien vouloir renouveler leur générosité, plus particulièrement sous forme de ressources ordinaires.

29. Évoquant l'examen financier, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a reconnu la nécessité de finaliser le processus d'ici octobre 2022, de sorte que le Conseil d'administration puisse présenter les résultats en même temps que les conclusions de l'audit d'ONU-Femmes et la réponse de l'administration. La Directrice de l'Entité s'est déclarée favorable à une fonction de supervision forte et indépendante et a rappelé qu'ONU-Femmes devait se conformer aux plus hautes exigences en matière d'intégrité, de transparence, d'efficacité et d'efficience. Elle s'est engagée à faire en sorte que les SIEA disposent bien des ressources durables et prévisibles dont ils ont besoin, ainsi qu'à tenir le Conseil d'administration plus régulièrement informé dans le cadre de réunions périodiques. Insistant sur la responsabilité d'ONU-Femmes à respecter et mettre en œuvre les recommandations émises par les SIEA, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a promis qu'ONU-Femmes viellerait à suivre et à améliorer ses performances dans ce domaine. Elle a enfin confirmé que la fonction déontologique serait mise en place et opérationnelle d'ici la fin de l'année 2022.

30. Soulignant la nécessité de mettre fin à la violence à l'égard des femmes, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a rappelé que l'Initiative Spotlight constituait un volet essentiel du travail de l'Entité, lequel devrait faire l'objet d'une attention accrue lors des prochaines sessions. Après avoir expliqué qu'ONU-Femmes avait été chargée de la mise en œuvre de l'initiative dans 25 pays et qu'à ce titre, elle s'était vue confier la gestion d'un tiers de ses ressources (qui s'élèvent à 500 millions de dollars des États-Unis), la Directrice de l'Entité a indiqué que l'organisation était déjà parvenue à soutenir efficacement les mouvements de femmes, engrangeant par-là certaines avancées, comme le renforcement des capacités au niveau local, la constitution d'une base de données, ainsi que la modélisation d'une approche holistique et de ses retombées. À cela, elle a ajouté qu'en 2021 seulement, 198 lois ou politiques avaient été signées ou consolidées dans 41 pays. Elle a précisé que les condamnations pour faits de violence basée sur le genre avaient plus que doublé dans les pays ciblés par l'Initiative Spotlight, cette dernière ayant déjà permis d'éduquer 1,3 million d'hommes et de garçons à la masculinité positive, aux relations familiales respectueuses et à la résolution non conflictuelle. La Directrice exécutive de l'Entité a également révélé que les coordonnateurs résidents de 22 programmes avaient fait le choix d'ONU-Femmes en tant que leader technique, attestant par-là de l'expertise d'ONU-Femmes dans ce domaine.

31. À la clôture de la session, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive s'est réjouie des réactions suscitées chez les États membres par l'analyse de sa première année de fonction et a remercié les délégations pour leur confiance vis-à-vis des réformes organisationnelles. Elle a réitéré ses remerciements au Conseil d'administration pour la valorisation du travail effectué par ONU-Femmes dans la sphère intergouvernementale, avec ses partenaires et dans les situations de crise. Enfin, après avoir qualifié d'héroïnes les membres du personnel de l'organisation, elle a manifesté sa gratitude au Conseil d'administration pour son soutien indéfectible.

32. S'exprimant au nom du Vice-Président du Conseil d'administration, le Représentant permanent adjoint de l'Islande, Thordur Aegir Oskarsson, a conclu en adressant ses remerciements à l'ensemble des délégations, au Bureau, aux facilitateurs et au Secrétariat pour avoir assuré la qualité des délibérations, faisant de cette session une réussite. Il a également remercié la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive pour son intervention détaillée, et a exprimé sa satisfaction de voir ONU-Femmes réviser ses contributions à la hausse pour répondre aux situations de crise du monde entier. Il a ensuite salué l'engagement réitéré de l'Entité auprès des États membres à renforcer son plaidoyer et ses capacités politiques, notamment à travers son travail normatif.

33. La session a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la deuxième session ordinaire de 2022

2022/7

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration :

1. *Prend acte* du rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes et, tout en saluant les progrès significatifs réalisés par l'Entité dans le cadre du Pacte de financement (UNW 2022/6), encourage ONU-Femmes à continuer à s'engager dans ce dialogue structuré avec les États membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle perçoit, y compris celui de ses ressources de base, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources allouées pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 ;
2. *Souligne* l'importance de disposer de ressources ordinaires prévisibles et suffisantes et, à cet égard, prie ONU-Femmes de continuer à inciter les États membres à accroître et privilégier, dans la limite de leurs capacités, les contributions versées à ONU-Femmes au titre des ressources ordinaires, y compris les contributions de fin d'année 2022, ainsi qu'à les débloquer en temps opportun et de façon prévisible, conformément au Pacte de financement, s'agissant-là de ressources indispensables pour permettre à ONU-Femmes de remplir son triple mandat et de progresser vers la réalisation du Programme 2030 ;
3. *Rappelle* la décision 2021/7 sur la nécessité de diversifier la base de financement et, reconnaissant les progrès accomplis à cet égard, tout en insistant sur l'importance d'élargir la base de contributeurs, encourage l'Entité à poursuivre ses efforts en ce sens, notamment en nouant des partenariats avec le secteur privé, des fondations, des organisations de la société civile et des particuliers, ainsi qu'en renforçant ses partenariats avec les institutions financières internationales ;
4. *Rappelle* la décision 2020/8 et *encourage* ONU-Femmes à poursuivre son travail avec les États membres et les autres partenaires contributeurs, afin d'assurer la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts, tout en évitant d'utiliser les ressources ordinaires pour subventionner des activités financées par d'autres ressources ;
5. *Note avec satisfaction* les efforts continus déployés par ONU-Femmes en vue d'améliorer son efficacité, sa productivité, sa transparence et son respect du principe de responsabilité, et prie ONU-Femmes de fournir des informations sur les activités relatives à ses programmes dans le cadre des travaux du Conseil d'administration ;
6. *Prend note* du besoin de financements pluriannuels flexibles et invite ONU-Femmes à poursuivre les échanges entamés avec les États membres dans le cadre du Dialogue structuré sur le financement, afin de formaliser la transition, en lieu et place des financements préaffectés, vers des financements flexibles, alloués par l'intermédiaire de notes stratégiques, en particulier sous forme de contributions pluriannuelles ;

7. *Insiste* sur l'importance de financer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et encourage les contributions précoces et prévisibles en vue de soutenir ONU-Femmes dans la mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2025 ; et

8. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre ses efforts en vue d'accroître la visibilité et la reconnaissance des contributions, et plus particulièrement de celles versées au titre des ressources ordinaires.

14 septembre 2022

2022/8

Examen de l'indépendance des services indépendants d'évaluation et d'audit d'ONU-Femmes (SIEA), 2022

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Directrice des SIEA, qui précise le degré d'indépendance du bureau et, conformément à la décision 2022/5, formule des recommandations destinées à l'améliorer, et prend acte de la réponse de l'administration à ce sujet ;

2. *Exhorte* ONU-Femmes à prendre les mesures adéquates pour mettre en œuvre et faciliter l'application des recommandations émises à l'issue de l'examen (listées ci-dessous), ainsi qu'à présenter, à l'occasion de la session annuelle de 2023 et de la réponse de l'administration au Rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'enquête, un compte-rendu des progrès accomplis par l'Entité dans le cadre de leur mise en œuvre, et demande à la direction d'ONU-Femmes, conformément aux pratiques établies, de justifier tout désaccord et tout manquement, total ou partiel, à l'application desdites recommandations ;

a) mettre à jour, dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière, les dispositions portant sur l'audit interne, et les soumettre, lors de la session annuelle de 2023, au Conseil d'administration en vue de leur examen et approbation,

b) proposer des solutions durables pour renforcer le rôle des SIEA en matière d'appui aux enquêtes ;

3. *Prend note* des recommandations formulées en conclusion de l'examen à l'attention du Conseil d'administration, lequel est invité, dans une optique de responsabilité, à mieux exploiter les résultats publiés par le SAI (dans le cadre des rapports d'audit individuels et du Rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'enquête), afin de guider ONU-Femmes dans la mise en œuvre efficace et efficiente de son mandat ;

4. *Note* que les SIEA ont procédé à une autoévaluation, tel que requis dans le cadre de la décision 2022/5, et en conformité avec les règlements, règles, politiques et procédures d'ONU-Femmes, ainsi que dans le respect des normes internationales applicables régissant les fonctions d'audit et d'enquête, et prend note des résultats de ladite autoévaluation, qui attestent de l'indépendance du Bureau ;

5. *Souligne* la nécessité de continuer à s'assurer que les SIEA jouissent d'une totale indépendance dans le cadre de leurs fonctions et sont capables de fournir au Conseil d'administration, à la direction de l'Entité et aux autres parties prenantes les garanties qui

s'imposent et de leur dispenser des conseils pertinents en matière de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ;

6. *Rappelle* sa décision 2022/5 (paragraphe 6) et, à cet égard, réitère sa demande concernant l'organisation de séances d'information privées de la part des SIEA d'ONU-Femmes, en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne, sur les éventuels signaux d'alerte, les résultats d'audit et le statut des enquêtes, de façon plus régulière au cours de l'année et lorsque nécessaire, en temps opportun, dans le respect de la confidentialité et des processus établis ;

7. *Réaffirme* son soutien au Conseil d'administration dans le cadre du renforcement des fonctions d'audit interne et d'enquête d'ONU-Femmes, et demande à ce que la direction continue à fournir, à travers les processus budgétaires établis, les ressources nécessaires à l'accomplissement de ces responsabilités et à la préservation de l'indépendance, de l'intégrité et du professionnalisme des SIEA ;

8. *Demande* au Bureau, en consultation avec les bureaux compétents des autres entités du système des Nations Unies pour le développement, de présenter plusieurs options d'évaluation chiffrées, y compris d'établir un devis pour un examen par un organisme tiers, externe au système des Nations Unies, et jouissant d'une expertise indépendante sur les questions liées à la gouvernance et à la supervision, afin de déterminer la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte, en collaboration avec ONU-Femmes et les Nations Unies, de ses fonctions de gouvernance et de supervision, et de s'assurer que celles-ci sont bien conformes aux normes et bonnes pratiques internationales ;

9. *Prie également* le Bureau de soumettre ces devis au Conseil d'administration pour examen d'ici la première session ordinaire de 2023, de sorte que l'évaluation puisse être conduite avant la session annuelle de 2023, à l'occasion de laquelle les recommandations conséquentes pourront être présentées au Conseil d'administration ;

10. *Prie* ONU-Femmes d'inclure, en annexe permanente des rapports annuels de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive, un résumé concis des activités de supervision portant sur l'audit, les enquêtes, la déontologie, l'évaluation et la protection des lanceurs d'alerte, et demande en outre à ONU-Femmes de s'assurer que ce résumé respecte un modèle précis, lequel devra être défini par le Bureau du Conseil d'administration, en consultation avec le Conseil administration d'ONU-Femmes et les bureaux compétents des entités du système des Nations Unies ; et

11. *Invite également* les SIEA à inclure, en résumé des rapports qu'ils diffusent auprès du Conseil d'administration, les éventuels signaux d'alerte, les risques émergents, les problématiques liées au contrôle interne, ainsi que les résultats d'audit et le statut des enquêtes, qui requièrent l'attention particulière du Conseil d'administration ;

14 septembre 2022